



Aucune restriction supplémentaire pour les services divins

14.01.2021

Lors de sa conférence de presse de mercredi 13 janvier 2021, le Conseil fédéral a informé sur la situation actuelle et sur les nouvelles mesures prises pour endiguer la pandémie de coronavirus. Les manifestations religieuses restent autorisées à condition que les prescriptions en vigueur soient respectées.



Les services divins peuvent toujours avoir lieu avec au maximum 50 fidèles sans compter les officiants. La plupart des communautés néo-apostoliques peuvent donc continuer à proposer des services divins le dimanche et le mercredi. Cependant, certains cantons appliquent des restrictions supplémentaires, qu'il convient de respecter.

La direction de l'Église néo-apostolique de Suisse prie les fidèles et les responsables des communautés de respecter scrupuleusement les consignes des autorités ainsi que le plan de protection propre à l'Église (état au 29 octobre 2020), tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

Les nouvelles mesures fédérales entrent en vigueur le 18 janvier 2021 et sont pour l'instant valables jusqu'au 28 février prochain. De nouvelles mesures sont possibles si la situation ne s'améliore pas.